

	<p>Déconfinement :</p> <p>contribution FO Enseignement Agricole</p> <p>pour les personnels</p> <p>de l'enseignement supérieur</p>
---	---

### Question sur le sup pour l'organisation du déconfinement

Intro	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est important de rappeler que l'on est fortement opposés à une ouverture des établissements si toutes les conditions sanitaires ne sont pas réunies. Quel est l'objectif : s'il est d'accueillir du public, les gestes barrières et la protection des agents ne pourront pas être assurés. Une activité normale/ activité réduite : il faut réduire les accès des publics.</li> <li>- Manque d'anticipation du confinement et mise en place des plans de continuité d'activité dans l'urgence. Il faut prendre le temps du déconfinement afin de ne faire courir de risque aux personnels et ne pas prendre le risque de devoir fermer de nouveau les établissements ou pire de refaire le coup des EHPAD !</li> <li>- Il faut anticiper un plan de reconfinement, si la pandémie repart (comme dans certains pays, Japon)</li> <li>- L'autorité nationale ne doit pas rejeter sur le niveau local la responsabilité du déconfinement. Importance d'un cadre national pour l'ouverture, définir des dispositifs pour nettoyage, les tests, la mise en œuvre des gestes barrières, des masques en nombre, la fourniture du gel, les consignes en cas où des agents contractent la maladie...</li> <li>- Avoir un cadre national afin d'éviter que certains directeurs ne fassent du zèle et n'exposent inutilement, les personnels. Ou que d'autres soient démunis. Leur responsabilité étant engagée, il faut des consignes</li> <li>- Faire valider par le CHSCTM et les CHSCT d'établissement</li> <li>- Politique de tests, désinfection port des gants ? Que disent les autorités sanitaires ?</li> <li>- Responsabilité du chef d'établissement :</li> <li>- Avoir un état des contaminations par établissement ?</li> <li>- Qui prend en compte le coût de la reprise, fourniture de masques, de gel, de tests...</li> <li>- Assurer l'information spécifique auprès des personnels. Il est nécessaire de communiquer via un canal connu par tous et pour tous : les consignes doivent être claires et ne pas laisser de place à l'interprétation. Ni pour les agents, ni pour les responsables.</li> <li>- Que faire si des agents tombent malades ? comment en</li> </ul>
-------	---

	informer les collègues.
Etablissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qui va prendre en charge les masques, le gel, les tests, les gants, les mesures d'hygiène ? Coût pour les établissements. Quand il y en avait le matériel a été donné pour l'hôpital ou les EHPAD.</li> <li>- Entretien des masques : est-ce que l'école pourrait les laver ? elle entretient les blouses. Se serait plus écologique si elle les lavait en même temps (perso je ne fais pas de lavage à 60°).</li> <li>- éviter les interactions physiques entre les services, bâtiments dans cette reprise d'activité. Le téléphone ou visio devrait pouvoir remplacer les contacts entre services.</li> <li>- permettre aux élus de participer à la cellule sur le déconfinement</li> </ul> <p>Déménagement des étudiants</p>
Ménage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment faire nettoyer les établissements avant la reprise, de façon plus intense en présence des personnels ? Faire un protocole national applicable à tous ?</li> <li>- Les personnels de ménage (agents de l'établissement/société) vont être plus que sollicités et en très grand contact avec tous. Il va peut-être y avoir besoin de plus d'agents. Il faut limiter leurs déplacements d'un bâtiment à l'autre. Ils devront être suffisamment équipés, sur-blouse, gants, masque, charlotte. (remarque pour les sociétés, mais surtout pour les personnels des écoles).</li> </ul>
Etudiants sur site (étudiants étrangers, stagiaires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter l'accès à ces étudiants</li> <li>- Ne pas exposer les étudiants présents sur site aux risques de l'épidémie (y compris porteurs sains qui peuvent continuer de diffuser la maladie).</li> <li>- Gestes barrières. Port du masque ? qui va le prendre en charge ?</li> </ul>
Personnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan de déconfinement doit avoir été présenté aux représentants des personnels du CHSTM et du CHSCT d'établissement avant la reprise. Il doit être le fruit de la concertation avec ces représentants. Il doit être clairement expliqué aux agents.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas exposer les personnels aux risques de l'épidémie (y compris porteurs sains qui peuvent continuer de diffuser la maladie).</li> <li>- Gestion du stress du déconfinement ?</li> <li>- Si les agents sont en nombre insuffisant comment remettre l'établissement en fonctionnement ?</li> <li>- Les agents doivent avoir été consultés par leur responsable avant d'être assignés présentiel/télétravail/ASA.</li> </ul>
- Respect des gestes	- Garanties de pouvoir avoir des masques, du gel

barrière et des conditions d'hygiène :	<p>hydroalcoolique, des gants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantie de pouvoir exercer dans un environnement sécurisé, désinfecté systématiquement et régulièrement (poignées de portes, ordinateurs partagés, sanitaires)</li> <li>- Répartition des agents dans les services : un par bureau.</li> </ul>
Agents à risque ou ayant une personne à risque dans leur entourage	Respecter ce critère, ainsi que des agents qui auraient des enfants de moins de 16 ans et qui ne vont pas être repris à l'école.
- Transports publics	- Question des transports en commun pour ceux qui n'ont pas le choix (Paris, grandes villes), nécessité de disposer de masques et de gel, voire de gants
- Activité présentiel/ télétravail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si on doit réduire le nombre d'agents présents sur site, privilégier la continuité du télétravail pour ceux qui le peuvent. Mais besoin d'interactivités avec les collègues, de sortir de chez soi ? comment choisir les agents ? sur quels critères ?</li> <li>- Veiller à ne pas charger les espaces de travail : un par bureau.</li> <li>- Instaurer un roulement entre les agents afin que ce ne soient pas toujours les mêmes agents qui soient toujours en présentiel.</li> <li>- Penser à la téléformation pour les agents dont le travail ne peut pas se faire à distance et dont la présence sur site n'est pas indispensable.</li> <li>- Ne pas faire de différence de statut entre agents en télétravail et agents en ASA (ASA subies)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre le télétravail de ceux pour lesquels il n'a pas pu être aménagé faute d'anticipation, de matériel ... Prévoir dès maintenant de mettre du matériel à disposition de ceux qui ne pouvaient pas télétravailler faute d'un ordinateur, notamment pour l'utilisation des logiciels métiers.</li> <li>- Quid des personnels en zone blanche après le 11 mai ?</li> </ul>
Cantine ou restaurant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantie de pouvoir fréquenter la cantine ou le restaurant administratif en toute sécurité : comment ce service va t-il être organisé ? Restauration collective ouverte ? si oui dans quelles conditions ?</li> <li>Limitation de la fréquentation ? comment vont se répartir les agents dans les locaux prévus à cette usage ?</li> <li>Respect des gestes barrière : respect des distances de sécurité, comment être sûrs que les couverts, les plateaux, les chaises et tables n'ont pas été souillés par quelqu'un de contaminé passé juste avant ? Il ne faut aucun plat en self-service avec des couverts qui serviraient à tout le monde, par exemple.</li> <li>Il faudra peut-être permettre un temps de pause des agents plus important s'il est nécessaire d'attendre.</li> <li>Qui les nettoiera, désinfectera ? On ne peut pas avoir un</li> </ul>

	personnel de ménage pour chaque pause et chaque local.
- Organisation dans les services	<p>- L'organisation des services :</p> <p>Il faut des consignes nationales claires. Le Plan de déconfinement de chaque établissement ne doit pas laisser place à interprétation des responsables de services.</p> <p>Il ne faut pas laisser place aux pressions sur les agents pour une reprise « en accéléré ».</p> <p>- Faire une étude spécifique (faite par l'ACMO et validation CHSCT par mail), si nécessaire pour certains services (mise en œuvre d'un drive à la bibliothèque pour mettre les ouvrages à disposition sans avoir tout à désinfecter après le passage du public...)</p> <p>- Eventuellement une étude des postes par les agents en poste avec l'agent de prévention.</p> <p>- La question des pauses et de la restauration me paraît importante.</p> <p>Je pense que ça va être compliqué à gérer (les temps de pause du midi vont sûrement devoir être allongés).</p>
Droit de retrait	Droit de retrait pour les agents qui se sentiraient menacés.

FO Enseignement Agricole - 78 rue de Varenne 75349 PARIS cedex 07 SP  
mél : [foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr](mailto:foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr)

site internet [www.foenseignementagricole.fr](http://www.foenseignementagricole.fr) -  [www.facebook.com/foenseignementagricole/](https://www.facebook.com/foenseignementagricole/)

Et  [twitter.com/FOENSAGRI](https://twitter.com/FOENSAGRI)